

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Espace Petite Enfance-Enfance d'Argentonnay demande de subvention à l'ADEME au titre du "Fonds Chaleur"

Décision D-2026-233

La Présidente de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09/11/2021 relative au régime de délégations au bureau et au Président ;
- **Vu** l'Arrêté de la présidente n°A-2026-20 du 21/04/2026 portant de délégation de fonction à Mme Sylvie BAZANTAY, 4ème vice-présidente, pour traiter des affaires relatives à l'enfance et à la petite enfance ;
- **Vu** la délibération du bureau communautaire DEL--2026-184 relative au plan de financement de l'Espace Petite enfance/Enfance d'Argentonnay ;
- **Considérant** la nécessité d'actualiser les demandes de subvention.

PREAMBULE

Il s'agit de solliciter une subvention pour le projet enfance/petite enfance d'Argentonnay. Le projet intègre des objectifs forts en matière de transition écologique avec l'utilisation de matériaux biosourcés et recyclés, une conception favorisant le confort d'été et une recherche de performance énergétique élevée. Parmi les dispositions prises, la collectivité a opté pour la mise en place d'une chaudière à granulés bois commune à l'ensemble de l'Espace. Le projet est donc éligible au Fonds Chaleur, dispositif d'aide financière de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour 15 000€, telle que présentée dans le plan de financement actualisé ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes		%
Maitrise d'œuvre	159 499,85 €	Subventions		
Bureaux d'études et frais annexes	60 135,00 €	CAF	718 144,00 €	41%
Travaux de restructuration	599 100,00 €	MSA	71 377,00 €	4%
Travaux d'extension	722 800,00 €	SIEDS	101 722,00 €	6%
Espaces extérieurs	54 500,00 €	Etat DETR	0,00 €	0%
Imprévus, aléas, révisions de prix	165 169,00 €	Etat ADEME « Fonds Chaleur »	15 000,00 €	1%
		Fonds de concours ville d'Argentonnay	427 480,42 €	24%
		Autofinancement Agglo2B	427 480,43 €	24%
Total	1 761 203,85		1 761 203,85	100%

ARTICLE 2 : Autoriser Madame la présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 28/07/2026

**La vice-Présidente,
Madame Sylvie BAZANTAY**

Transmis en préfecture le2.5. AOUT 2026.....

Notifié ou publié le2.5. AOUT 2026.....

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire
l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois
à compter de la présente notification/ou
publication.

